



DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE MONTARGIS

**MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD**  
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11  
Mail : [mairie-chevillonsurhuillard@orange.fr](mailto:mairie-chevillonsurhuillard@orange.fr)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le premier octobre 2019, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés : M.LEMAIRE

MME LEBOEUF pouvoir à MME PIERRATTE

MME CHAPILLON pouvoir à M.BOURILLON

M.GIRBE

### 1/ BUDGET CCAS-COLIS DE NOEL POUR LES PERSONNES AGEES

*Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé par délibération n°19/2016, qu'à compter de l'année 2016, les personnes éligibles au colis de fin d'année ET au repas des aînés devraient faire un choix entre l'un ou l'autre.*

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du choix qui a été fait par la Commission chargée de la prospection des colis de fin d'année pour les personnes âgées qui l'ont choisi.*

*Présentation du colis.*

#### Nombre de colis commandés :

*Personne seule : 40 X 22,23 € = 889,20 €*

*Couple : 19 X 27,20 € = 516,80 €*

*Soit un total de 1 406,00 €*

*L'ensemble du Conseil Municipal approuve le choix présenté.*

## **2/ BUDGET CCAS-REPAS COMMUNAL DU 08 DECEMBRE 2019-PRIX DU REPAS- PRESENTATION DU MENU-DESIGNATION DES REGISSEURS**

*Monsieur le Maire rappelle que le repas communal du 3<sup>ème</sup> âge aura lieu le dimanche 08 décembre 2019 à midi.*

*Sont conviées les personnes de plus de 70 ans ainsi que les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le tarif qu'il souhaite appliquer aux personnes qui paient leur repas. Pour information, l'année passée, le prix du repas avait été fixé à 30,00 €.*

*L'ensemble du Conseil Municipal souhaite maintenir le prix du repas à 30,00 €.*

*Monsieur le Maire présente la composition du menu.*

*Monsieur le Maire demande à l'assemblée quelles sont les personnes qui désirent être nommées régisseur et mandataire suppléant.*

*Ont été nommés : Régisseur, Monsieur BEAUDOIN et mandataire suppléant, Monsieur BIHOREAU.*

## **3/ FIXATION DU PRIX DE L'ENCART PUBLICITAIRE-BULLETTIN MUNICIPAL 2020**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix de l'encart publicitaire du bulletin municipal pour 1/8<sup>ème</sup> de page avait été fixé à 72 € et à 120 € pour ½ page l'an passé.*

*Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter ces tarifs pour le bulletin municipal 2020.*

*L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition.*

## **4/ DATES DES MANIFESTATIONS COMMUNALES 2020-REPAS DES ANCIENS- FETE DU VILLAGE-FOIRE AUX PLANTS**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut fixer les dates des manifestations communales pour l'année 2020.*

*Monsieur le Maire propose les dates suivantes :*

**Foire aux plants : dimanche 06 mai 2020**

**Fête du village : samedi 27 juin 2020**

**Repas des anciens : dimanche 06 décembre 2020**

*A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les dates des manifestations communales pour l'année 2020.*

## 5/ PRIME DE FIN D'ANNEE AUX AGENTS COMMUNAUX

*Monsieur le Maire propose de maintenir la prime de fin d'année versée chaque année aux agents communaux.*

*Monsieur le Maire précise que cette prime a été instituée avant janvier 1984.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il désire revaloriser les montants définis depuis plusieurs années soit :*

- 520 € pour les Agents à temps complet*
- 350 € pour les Agents à temps non complet*

*Soit un total de 5 220 €.*

*A l'unanimité le Conseil Municipal souhaite maintenir la prime de fin d'année aux agents de la commune sans revalorisation.*

## 6/ CIMETIERE COMMUNAL-EMPLACEMENTS CAVURNE-FIXATION DU TARIF

*Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le prix d'un emplacement caverne, suite aux travaux réalisés dans le cimetière communal.*

*Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :*

- Pour une durée de 15 ans : 600,00 €*
- Pour une durée de 30 ans : 1 100,00 €*
- Pour une durée de 50 ans : 1 800,00 €*

*Tout comme les concessions de cimetière, il sera possible de renouveler le droit à la sépulture dans les deux ans suivants la date d'expiration au droit à l'emplacement en question.*

## 7/ORDINATEURS MAIRIE ET ECOLES-PASSAGE WINDOWS 10-PRESENTATION DEVIS

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de configurer les ordinateurs des écoles et de la mairie en version Windows 10 (pour ceux qui ne seraient pas encore équipés de cette version), dans la mesure où les anciennes versions ne pourront plus bénéficier de mises à jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise Seb Informatique, pour un montant de 375,00 € TTC auquel s'ajoutera la somme de 25,00 € TTC de l'heure travaillée.*

*Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le devis présenté.*

**8/BUDGET PRINCIPAL 2020-SECTION INVESTISSEMENT-ROUTE DU TOURNEAU-  
VENTE PARCELLE DOMAINE PUBLIC**

*En référence au courrier du 10 août 2019 de Mr et Mme L'HOIRY demandant l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée ZM n°258 devant être rattachée au domaine public communal dans le cadre d'un projet de construction,*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*-APPROUVE ladite cession à « l'euro symbolique » de la parcelle cadastrée ZM n° 258;*

*-ACCEPTE d'inscrire cette opération au budget primitif 2020;*

*-DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir et signer toutes les formalités nécessaires à cette opération.*

**9/BUDGET PRINCIPAL-DECISION MODIFICATIVE-AUGMENTATION DE CREDIT-  
COMPTE 458103 ET COMPTE 458203**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la prise d'une décision modificative dans le cadre de l'opération sous mandat de travaux de voirie route de la Fontaine Brochet, travaux mandatés par la commune mais de compétence communautaire.*

*Il propose d'effectuer une augmentation de crédit des comptes 458103 et 458203 pour un montant de 92 640,00 €.*

| <i>Dépenses</i> |                | <i>Recettes</i> |                |
|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| <i>Article</i>  | <i>Montant</i> | <i>Article</i>  | <i>Montant</i> |
| 458103          | +92 640 €      | 458203          | +92 640 €      |

*A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la décision modificative présentée.*

**10/ CIMETIERE COMMUNAL-EMPLACEMENTS COLUMBARIUM-FIXATION DU  
TARIF**

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur une révision de prix d'un emplacement columbarium.*

*Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :*

- Pour une durée de 15 ans : 500,00 €*
- Pour une durée de 30 ans : 1 000,00 €*
- Pour une durée de 50 ans : 1 500,00 €*

*Tout comme les concessions de cimetière, il sera possible de renouveler le droit à la sépulture dans les deux ans suivants la date d'expiration au droit à l'emplacement en question.*

## 11/QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :*

- *Le chiffrage de la prestation archivage du Centre de gestion est présentée; un second chiffrage est attendu de La Poste qui propose également cette prestation;*
- *Un second devis est demandé pour la réalisation d'un meuble en bois respectant le style de l'Eglise servant à cacher le compteur électrique de celle-ci;*
- *Les trois projets sur le devenir de la caserne Gudin à Montargis sont exposés à partir du 15 octobre à l'espace Thouvenot et à la médiathèque de l'AME,*
- *Les élus sont en débat sur l'application du PLUiHD avant ou après les élections municipales;*
- *Enedis, en accord avec le Département du Loiret, a prévu d'effectuer des travaux sur la RD 963 ainsi que sur des routes s'y rattachant;*
- *Le conseil municipal donne son accord de principe sur des travaux d'extension du réseau électrique route des 4 Croix pour un montant estimatif de 4 800 € TTC; une délibération sera prise à réception de la convention avec Enedis;*
- *La date du prochain conseil municipal est fixée au 02 décembre 2019.*

**FIN DE SEANCE**